

COMPTE RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux, le trente du mois de mars à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de SAINTE-PALLAYE, régulièrement convoqué, s'est réuni en salle du conseil sous la présidence de Marc VALERO, maire.

Date de convocation : 22 mars 2022	Transmise et affichée le 22 mars 2022
Conseillers en exercice : 11	Présents : 10 Absents : 00 Procurations : 01 Votants : 11
Présents : Marc VALERO, Sylvain ROUMIER, David SAUNIER, Romain LACAZE, Maxime MOREAU, Pauline LOTTAZ, Elodie SAUNIER, Ghislaine MINET ROBERT, Françoise GOUNOT, Jean-Paul KRAWAZYK.	
Absents représentés : Pouvoir de Joris MAILLARD à Pauline LOTTAZ.	
Absents excusés :	
Absents non excusés :	
Secrétaire : Pauline LOTTAZ.	

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA DERNIÈRE SÉANCE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 2 mars 2022.

VOTE DES TAXES 2022

Le Maire propose de voter les taux pour l'année 2022 comme indiqués ci-dessous.

Comme chaque année, la loi de finances prévoit une revalorisation des bases d'imposition comme suit :

	Bases prévisionnelles 2022	Taux d'imposition 2022	Produits prévisionnels 2022
Taxe foncière bâti	81 500	35.09 %	28 598
Taxe foncière non bâti	9 700	29,81 %	2 891
Contribution coefficient correcteur			- 10 774
Produit attendu			24 618

*dont 21.84 % taux département

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré :

au scrutin à main levée, à 10 voix Pour, 1 contre.

- VOTE les taux 2022 comme indiqués dans le tableau ci-dessus.

VOTE DES SUBVENTIONS 2022 AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire propose de voter les subventions pour l'année 2022 attribuées aux associations suivant les demandes reçues et présentées ci-dessous :

ASSOCIATIONS (art 6574)	Propositions 2022
Restaurant du cœur – Vermenton	500,00 €
AFM TELETHON	50,00 €
Prévention routière	/
MF la parenthèse	400,00 €
ADIL 89	50,00 €
TOTAL	1 000,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents ou représentés,
après en avoir délibéré :

- ACCEPTE le versement des subventions comme indiquées ci-dessus,
- DIT que les sommes correspondantes seront inscrites au budget 2022.

BUDGET COMMUNAL - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Le CONSEIL MUNICIPAL, réuni sous la Présidence de Sylvain ROUMIER, 1^{er} adjoint,
Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021, dressé par Monsieur Marc VALERO, maire,
Après s'être fait présenter le budget primitif et les modifications budgétaires de l'exercice considéré,
Puis le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents ou représentés,
après en avoir délibéré :

- APPROUVE les différents comptes,
- ARRÊTE les résultats définitifs de cet exercice comme suit :

BUDGET COMMUNE		
Année 2021	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Recettes	2 503.67	80 275.14
Dépenses	0.00	79 121.50
Résultat de l'exercice 2021	+ 2 503.67	+ 1 153.64

Reprise N-1 = 2020

R001	+ 13 426.76	R002	+ 77 807.06
RAR	0.00		

Clôture : 2020 + 2021

R001	+15 930.43	R002	+ 78 960.70
------	-------------------	------	--------------------

Résultat de clôture = cumul des sections

+94 891.13

BUDGET COMMUNAL - VOTE DU COMPTE DE GESTION 2021

Le CONSEIL MUNICIPAL,
Après s'être fait présenter :

- le budget primitif et les décisions modificatives qui s'y rattachent,
- le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés,
- les bordereaux de titres de recettes et de mandats,
- le compte de gestion dressé par le Receveur,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2021,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents ou représentés,
après en avoir délibéré, décide de :

- DÉCLARE que le compte de gestion 2021 dressé par le Receveur Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

BUDGET COMMUNAL - AFFECTATION DES RESULTATS CUMULES 2021

Vu le compte de gestion certifié par le Receveur Principal,
 Considérant que le compte administratif 2021 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 78 960.70 € et un excédent d'investissement de 15 930.43 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents ou représentés,
 après en avoir délibéré :

Statuant sur l'affectation du résultat,

- DECIDE d'affecter le résultat 2021 au Budget Primitif 2022 de la façon suivante :
- De reporter l'excédent d'investissement de 15 930.43 € au compte R001,
- De reporter l'excédent de fonctionnement de 78 960.70 € au compte R002.

BUDGET COMMUNAL - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

après en avoir délibéré :

- VOTE par chapitre les Dépenses et les Recettes par section,
- ADOPTE le budget primitif équilibré en Dépenses et en Recettes :
 - Section Fonctionnement à : **145 460.70 €**
 - Section d'Investissement à : **18 930.43 €**

BUDGET EAU POTABLE - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Le CONSEIL MUNICIPAL, réuni sous la Présidence de Sylvain ROUMIER 1^{er} adjoint,
 Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021, dressé par Monsieur Marc VALERO, maire,
 Après s'être fait présenter le budget primitif et les modifications budgétaires de l'exercice considéré,
 Puis le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents ou représentés,
 après en avoir délibéré, décide de :

- APPROUVE les différents comptes,
- ARRÊTE les résultats définitifs de cet exercice comme suit :

COMPTE ADMINISTRATIF EAU		
Année 2021	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Recettes	5 826.22	16 262.93
Dépenses	3 618.24	12 729.58
Résultat de l'exercice	+2 207.98	+3 533.35

Reprise N-1 = 2020	R001	+30 281.70	R002	+8 107.06
--------------------	-------------	-------------------	-------------	------------------

Clôture : 2020 + 2021	R001	+ 32 489.68	R002	+ 11 640.41
-----------------------	-------------	--------------------	-------------	--------------------

Résultat de clôture = cumul des sections	+44 130.09
---	-------------------

BUDGET EAU POTABLE - VOTE DU COMPTE DE GESTION 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL,
 Après s'être fait présenter :

- le budget primitif et les décisions modificatives qui s'y rattachent,
- le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés,
- les bordereaux de titres de recettes et de mandats,
- le compte de gestion dressé par le Receveur,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2021,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré:

- DÉCLARE que le compte de gestion 2021 dressé par le Receveur Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

BUDGET EAU POTABLE - AFFECTATION DES RESULTATS 2021

Vu le compte de gestion certifié par le Receveur Principal,

Considérant que le compte administratif 2021 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 11 640.41 € et un excédent d'investissement de 32 489.68 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré :

Statuant sur l'affectation du résultat,

- DECIDE d'affecter le résultat 2021 au Budget Primitif 2022 de la façon suivante :
- De reporter l'excédent d'investissement de 32 489.68 € au compte R1001,
- De reporter l'excédent de fonctionnement de 11 640.41 € au compte R002.

BUDGET EAU POTABLE - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

après en avoir délibéré :

- VOTE par chapitre les Dépenses et les Recettes par section,
- ADOPTE le budget primitif équilibré en Dépenses et en Recettes :
 - **Section Fonctionnement à : 26 540.41 €,**
 - **Section d'Investissement à : 38 589.68 €.**

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire remercie Romain LACAZE pour avoir mis à disposition un écran de projection à la commune.

Suite à l'acceptation de la réalisation d'une étude concernant la rénovation globale de l'éclairage public du conseil municipal, le Syndicat Départemental d'Energie de l'Yonne souhaite connaître le choix de luminaire retenu.

Le conseil municipal retient le luminaire ECLATEC Tweet (Luminaire fonctionnel de grande taille), ainsi que le luminaire BEAUREGARD (style 4 faces corps en inox fixation portée) pour l'éclairage du square.

Pauline LOTTAZ informe des démarches à effectuer concernant la stérilisation des chats errants. Et indique les différentes associations et vétérinaires contactés afin de connaître le coût.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35.

RECAPITULATIF - Séance du 30 mars 2022

VOTE DES TAXES– DE 2022-004

VOTRE DES SUBVENTIONS – DE 2022-005

BUDGET COMMUNAL - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - DE 2022-006

BUDGET COMMUNAL – VOTE DU COMPTE DE GESTION 2021 – DE 2022-007

BUDGET COMMUNAL – AFFECTATION DU RESULTAT – DE 2022-008

BUDGET COMMUNAL – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 – DE 2022-009

BUDGET EAU - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - DE 2022-010

BUDGET EAU – VOTE DU COMPTE DE GESTION 2021 – DE 2022-011

BUDGET EAU – AFFECTATION DU RESULTAT – DE 2022-012

BUDGET EAU – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 – DE 2022-0132

Ont signés les membres présents :

Nom Prénom	Procuration	Signature
VALERO Marc		
ROUMIER Sylvain		
SAUNIER David		
LACAZE Romain		
MAILLARD Joris	Procuration donnée à Pauline LOTTAZ	
MOREAU Maxime		
LOTTAZ Pauline		
SAUNIER Elodie		
ROBERT-MINET Ghislaine		
GOUNOT Françoise		
KRAWAZYK Jean-Paul		